

Organisme notifié n°0071

Notified body

CERTIFICAT D'EXAMEN UE DE TYPE

EU TYPE EXAMINATION CERTIFICATE

N° LNE - 34160 rév. 0 du 13 avril 2018

- Délivré par**
Issued by : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application**
In accordance with : Directive 2014/31/UE, Module B
Directive 2014/31/EU, Module B
- Fabricant**
Manufacturer : ADEMI PESAGE - rue Ampère ZI La Bergerie BP 35
FRANCE 49280 LA SEGUINIÈRE
- Mandataire**
Authorized representative : ADEMI PESAGE - Rue Ampère - ZI La Bergerie - BP 35 - FRA 49280 LA SEGUINIÈRE
- Concernant**
In respect of : Un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, type ADI-xxx non destiné à la vente directe au public.
A non automatic weighing instrument, type ADI-xxx not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques**
Characteristics : Classes III et IIII.
Les autres caractéristiques sont décrites en annexe.
Accuracy class III and IIII.
The other characteristics are given in the annex.
- Valable jusqu'au**
Valid until : 12 avril 2028
April 12th, 2028

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 page(s).

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P179026

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 4 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DCF/22/P179026

Etabli le 13 avril 2018

Issued on April 13th, 2018

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director


LNE
Thomas LOMMATZSCH

Responsable du Pôle Certification Instrumentation

Measuring Instruments Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Historique des révisions de ce certificat

N° de révision	Modifications par rapport à la révision précédente
0	Certificat initial

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx (où xxx correspond au nom du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon ou à échelons multiples, avec ou sans voies de sommation, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er}, paragraphes 2.a) à 2.f) de la Directive 2014/31/UE du 26 février 2014..

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la réglementation. La norme Européenne EN 45501:2015 est prise comme référentiel (ainsi que la recommandation OIML R76/2006).

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx sont constitués des modules indiqués dans les paragraphes A à C suivants.

A - Un dispositif indicateur prévu pour être connecté :

A.1 soit à des cellules de pesée à sortie analogique, il est alors choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
ADN Pesage	MS300	LNE-13247
ARPEGE MASTER K	IDe	LNE 15649
AVERY WEIGH TRONIX	HL265	DELTA DK 0199.41
	ZM301, ZM303, ZQ375	NMO GB-1446
	ZM201, ZM205 series	NMO GB-1483
	ZM401/405	NMRO GB-1541
	ZM510	NMO GB-1576
DINI ARGEO s.r.l.	3590E, CPWE, DFW, DGT series	NMO n°GB-1461
GIROPES	G14xx	162127001
PACK'REALISATIONS	MicroPACK'R	LNE-17930
RADWAG Zakład Mechaniki Precyzyjnej	PUE C32	PL CO 01/17
	PUE C/31, PUE C/31 H, PUE C/31 S	CMI ZR 128/06-0050
	PUE 7.1	CMI ZR 128/15-0115
	PUE HY10	CMI ZR 128/15-0121
SCAIME	IPE50	UCM 06/004-B
	IPC50	UCM 03/007-B
	IPE100	UCM 09/007-B
	IPE50, IPC et IPE100	NMO GB-1474
	eNod4 WT	LNE-33370
	Module unité de traitement type eNod3 associé à	LNE-17362
	Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE	
SCAIME	Module unité de traitement type eNod4 associé à	LNE-33369
	Tout dispositif terminal compatible faisant l'objet d'un certificat délivré par un organisme notifié pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE	

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
SOCIETA'COOPERATIVA BILANCIAI	DD1050, DD1050i, DD2050	NMO n°GB-1445
	D70ES	NMi TC11087
	D400/D410,D800,D430,D450,SELF80	UCM 00/008 B
	D70	UCM 04/011-B
	DD700/DD7001/DD700IC	NMO GB-1531
	DD1010, DD1010IC, DD1010I, DD1010H, DD1010IH, DD1010ICH	NMO n°GB-1471

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

A.2 soit à des cellules de pesée à sortie numérique compatibles, il est alors choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
ARPEGE MASTER K	IDe	LNE 15649
SCAIME	IPE50, IPC et IPE100	NMO GB-1474
SOCIETA'COOPERATIVA BILANCIAI	DD700/DD7001/DD700IC	NMO GB-1531
	DD1050, DD1050i, DD2050	NMO n°GB-1445
	DD1010, DD1010IC, DD1010I, DD1010H, DD1010IH DD1010ICH	NMO n°GB-1471

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat correspondant.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être :

C.1 avec ou sans levier considéré comme classique et non critique, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation UE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :



- 1/ Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat en tant que module (certificat d'essai, d'évaluation ou de partie) (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen UE de type en application de la directive 2014/31/UE.
- 2/ Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
- 3/ La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de l'évaluation de la conformité au type.
- 4/ Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 Ou un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellule(s) de pesée à sortie numérique choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat	Indicateurs associés
SCAIME	CB50X-DL	NMi TC 7078	Scaime types IPE50, IPC et IPE100
SOCIETA' COOPERATIVA BILANCIAI	CPD-M	OIML R60/2000-GB1-05.06 et UCM 00-002-F	SOCIETA'COOPERATIVA BILANCIAI types : D700/DD7001/DD700IC D400/D410/D800/D450/SELF80 DD1010/DD1010I/DD1010IC/DD1010H /DD1010IH/DD1010ICH
ARPEGE MASTER K	CPFN-A	NMi TC6981	ARPEGE MASTER K type IDe

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesées à sortie numérique sont décrites dans leur certificat.

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision :  ou 
- Portée maximale (Max) : Max (compatible avec les modules utilisés).
- Echelon (e , e_i) : e ou e_i compatible avec les modules utilisés,
 $e \geq v_{\min}$ dans le cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique.
- Nombre maximal d'échelons par étendue de pesage
* en classe III : n ou n_i compatible avec les modules utilisés
 $n \leq 3500$ dans le cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique,
- * en classe IIII : $n \leq 1000$.
- Température de fonctionnement : - 10 °C / + 40 °C
Cette plage de température peut être réduite lorsque des dispositions particulières sont décrites dans les certificats d'essai

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur utilisé.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de l'évaluation de la conformité au type.

6. Scellement

Les scelllements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat du module concerné.

L'association entre l'indicateur et la ou les cellules de pesée des instruments doit être sécurisée.

Cette sécurisation peut être réalisée par :

- scellement physique des connecteurs ou d'une partie empêchant l'accès au connecteur, ou
- scellement logiciel des cellules de pesée à sortie numérique (le remplacement d'une cellule entraîne le bris du scellement logiciel), ou
- apposition d'étiquettes sur l'indicateur et sur une partie non amovible du récepteur de charge permettant une référence croisée entre ces modules. Ces étiquettes portent le numéro de série du module associé et sont destructibles par arrachement ou sécurisées par une marque de scellement.

Pour les instruments ne mettant pas en œuvre un scellement logiciel des cellules numériques, l'association entre le récepteur de charge et le(s) cellule(s) doit également être sécurisée, par :

- la mise en œuvre d'un scellement entre le récepteur et le(s) cellule(s), ou
- la présence d'une boîte de raccordement protégée par scellement.

Les scelllements physiques sont constitués d'une pastille de plomb ou de tout autre matériau adéquat assurant la même fonction ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 2014/31/UE) ;
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique type ADI-xxx, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

